



FGR-FP – 20 Rue Vignon
75009 PARIS

CNRPA/Infos

N°3
Décembre 2007

Comité national
des retraités et personnes âgées

Bulletin d'information des délégués de la FGR-FP dans les CODERPA

Avertissement aux lecteurs

Ce nouveau bulletin fait suite à la réunion du comité plénier du CNRPA, le 11 décembre à laquelle ont assisté les représentants de la FGR-FP, Christiane Journeau et Bernard Bassot. Cette fois le bulletin est adressé aux délégués de la FGR-FP dans les CODERPA ainsi qu'aux sections départementales de la FGR-FP et aux syndicats affiliés

Jacqueline Pasquier
Jacques Maurice

Envoyez-nous votre adresse électronique

Le présent bulletin est envoyé par la poste. Si vous possédez une adresse électronique merci de nous l'envoyer à :

fgrfp@wanadoo.fr

En précisant « fichier
CODERPA »

N'oubliez pas de consulter régulièrement le site internet de la FGR-FP

fgrfp.org

pour suivre l'activité de la
Fédération.

COMITE PLENIER DU 11 DECEMBRE

Le CNRPA a entendu et validé plusieurs rapports des commissions qu'il a constituées.

Il s'est prononcé sur un texte relatif au pouvoir d'achat et sur le recours sur succession de l'APA. Il a également fait le point sur l'organisation des commissions régionales.

Commissions régionales

Le CNRPA a obtenu du ministère que 2 membres du CNRPA puissent aller dans les 22 régions 2 fois par an.

Les Préfets de région seront sollicités pour mettre en place les commissions.

Celles-ci s'ajouteront aux associations régionales existantes.

APA et recours sur succession

L'amendement des sénateurs sur la possibilité de récupérer l'allocation personnalisée d'autonomie a provoqué un tollé général de toutes les institutions ou organismes qui s'occupent des personnes âgées en perte d'autonomie.

Ci-dessous le texte adopté par le CNRPA :

RECOURS SUR SUCCESSION : LE CNRPA DIT NON ET S'INDIGNE

Le Comité National des Retraités et Personnes Agées (CNRPA) représentant 13 millions de Retraités et Personnes Agées, réuni en comité plénier ce jour, entend prendre position contre l'amendement déposé par le Sénat visant à intégrer une récupération sur succession pour les bénéficiaires de l'APA.

Le CNRPA rappelle qu'avec toutes les organisations concernées, il a initié en 1997 pour la PSD et en 2001 pour l'APA, le combat de la solidarité contre l'assistance.

Le CNRPA demande expressément le retrait de l'article L. 232-19 du code de l'action sociale et des familles ; il rappelle que les familles contribuent largement à l'accompagnement des personnes âgées ayant besoin d'aide, elles ne sauraient être doublement pénalisées alors que vont s'ouvrir des discussions préalables à l'instauration d'un 5^{ème} risque.

C'est un nouveau coup porté au régime de protection sociale en place.

POUVOIR D'ACHAT

Lors de la conférence sur la « revalorisation des pensions de vieillesse » prévue le 20 décembre, la Vice-Présidente du CNRPA, Madame Dujay-Blaret, sera « entendue », c'est le terme utilisé dans le décret d'application de la loi. Le comité plénier a donc débattu de cette question et a adopté un texte qui servira de base à l'intervention du CNRPA lors de la conférence.

Ci-dessous les principaux extraits :

« En 2005 le CNRPA avait chiffré la perte de pouvoir d'achat à 10% entre 1994 et 2004. Cette perte s'est aggravée à cause :

- des charges nouvelles telles que les forfaits santé, dépassements d'honoraires, hausse des complémentaires, franchises médicales...
- de la hausse du coût de la vie à laquelle tous les retraités sont confrontés.

Dans un contexte de creusement des inégalités et d'élargissement de la pauvreté...(...)

C'est plutôt d'une « forte poussée » que d'un coup de pouce dont ont besoin les 13 millions de retraités.

A cet égard la proposition d'une augmentation du montant des pensions en 2008 de 1,1% ne peut nous satisfaire et ne saurait rattraper en aucune façon le retard. D'autant plus que l'indice servant de base de calcul du taux de l'inflation ne reflète pas la réalité de l'augmentation des prix à la consommation. (...)

Il faut que la promesse de garantie du maintien du pouvoir d'achat des pensions de retraite soit honorée. »

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Convergence des prestations autonomie et handicap

Il y aura peut-être une loi cadre sur la convergence. Mais beaucoup de travail reste à faire au niveau de la convergence :

- sur l'abrogation de la barrière d'âge (60 ans)
- sur la professionnalisation des intervenants.

La CNSA organise des groupes de travail thématiques. Il faut que le CNRPA puisse désigner un de ses membres dans chaque groupe.

Prévention

Ce thème a été le « parent pauvre » de la commission. Pourtant la prévention est citée comme le principal élément de gain sur les financements. L'INSEE souligne le poids de la prévention dans la démographie des personnes en perte d'autonomie. Les travaux seront relancés à partir de ce qui a été réalisé sur ce thème au cours de la précédente mandature, particulièrement la prévention pour « bien vieillir ».

Le CNRPA estime que les CODERPA devraient participer à cette réflexion en faisant connaître ce qui se passe dans chaque département en terme de prévention et en proposant des actions à traiter nationalement, en lien avec le CNRPA.

Ressources des retraités

Les ressources des retraités doivent leur permettre de vivre dignement dans un habitat adapté auprès de services géographiquement et financièrement accessibles.

Trois sujets ont été étudiés par la commission :

- le pouvoir d'achat (voir ci-dessus)
- les pensions de réversion

La commission considère que le durcissement des conditions de ressources demeure, que les interrogations relatives à la justification de la pension de réversion et à son maintien au sein de l'assurance vieillesse sont très préoccupantes. Lors de l'audition au Sénat la délégation du CNRPA s'est attachée à justifier le maintien de la réversion dans le système de retraite et a exprimé son désaccord avec les propositions tendant, au prétexte de simplification, à une réforme à « coût nul ». D'autre part elle a rappelé qu'une incitation à la prévoyance serait une remise en cause de la solidarité.

- L'habitat

La réflexion se poursuit autour de l'adaptation des logements, des difficultés rencontrées par les personnes qui quittent un logement trop grand pour un plus petit, du coût des loyers, des aides. Une rencontre est prévue avec l'Union Sociale de l'habitat pour approfondir ces questions.

Formation des délégués dans les CODERPA

En raison des grèves de novembre les stages ont été reportés en 2008.

Deux stages auront lieu les 16 et 17 janvier ainsi que les 30 et 31 janvier.

35 stagiaires sont inscrits représentant 29 départements.

BONNES FETES DE FIN D'ANNEE ET MEILLEURS VŒUX POUR 2008